

Afrique : Appui au Programme Frontière de l'Union africaine (PFUA)

Une gestion efficace et durable des frontières prévient les conflits entre les États africains et favorise l'intégration

Le défi

Dans le cadre de la décolonisation, les États africains indépendants ont repris les frontières héritées de l'époque coloniale afin d'éviter que de nouveaux conflits n'apparaissent à la suite d'une révision. À quelques exceptions près, ces frontières existent toujours aujourd'hui, mais pour diverses raisons, elles restent un facteur d'incertitude. Ainsi, les documents coloniaux ne décrivent pas toujours un tracé précis de la frontière et le marquage présente des écarts considérables ou est totalement absent. Seul un tiers des frontières en Afrique subsaharienne sont clairement délimitées et démarquées. En outre, les facteurs sociaux et économiques ont souvent été ignorés dans le processus de démarcation, ce qui contribue encore aujourd'hui à l'émergence de conflits locaux et interétatiques. Les conflits au niveau local peuvent conduire à une escalade violente ou à une grave perturbation des relations interétatiques en raison de la demande des acteurs locaux de faire respecter les revendications frontalières depuis la base ou de la mobilisation des communautés depuis le haut.

L'Union africaine (UA) considère que des frontières mal définies sont des sources potentielles de conflit, en particulier lorsque des ressources naturelles sont découvertes dans les régions frontalières. Ces frontières constituent une menace pour la paix et la sécurité, et elles entravent l'intégration régionale, la croissance économique et le développement.

Notre approche

En 2007, l'UA a lancé le programme frontière de l'Union africaine (PFUA) en réponse directe à ces risques. Des frontières étatiques clairement définies, reconnues au niveau international et acceptées au niveau local constituent une base importante pour la prévention des conflits. Depuis 2008, le projet soutient la mise en œuvre du programme frontière de l'UA aux niveaux continental, régional, national et local.

Délimitation et démarcation : Le projet appuie certains États membres de l'UA à mieux définir leurs frontières et à utiliser des capacités techniques et de planification améliorées pour la définition commune des frontières.



Titre du projet	Gouvernance des frontières : Appui au programme frontière de l'Union africaine (PFUA)
Commettant	Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères (AA)
Organisme d'exécution principale	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Région du projet	Programme panafricain
Organisme de tutelle	Commission de l'Union africaine (CUA), Département Paix et Sécurité
Durée totale	01/2008 – 06/2023
Budget	21.400.000 € (phase actuelle 2020-2023); 71.400.000 € en total

La meilleure définition des frontières comprend l'augmentation du nombre (densification) et le renouvellement des bornes frontalières délabrées, ainsi que la cartographie des zones frontalières. Elle comprend également la réforme ou la création de commissions frontalières. La collaboration avec les communautés frontalières locales pour sensibiliser à la pertinence des frontières et prévenir les conflits est un autre aspect important pour promouvoir la paix et la sécurité dans les régions frontalières.

Coopération transfrontalière : Le projet travaille avec les communautés frontalières, la société civile, les acteurs locaux et étatiques pour mettre en œuvre des projets de coopération transfrontalière à des frontières sélectionnées qui sont proches de leurs besoins et de leur vie.

Renforcer l'UA et les CER : L'unité du PFUA et certaines CER sont renforcées pour appuyer les initiatives de gouvernance des frontières de leurs États membres. Le projet travaille avec la CUA et les CER afin d'améliorer leurs capacités à exercer leurs rôles de développeurs de normes, de multiplicateurs et de plateformes de coordination. Le projet vise à accroître la valeur ajoutée de la CUA pour les États et à renforcer l'unité du PFUA en tant que stimulateur du programme de gouvernance des frontières et multiplicateur des instruments juridiques et des politiques de l'UA tels que la Convention de Niamey.



Photo de gauche : Une borne le long de la frontière entre l'Algérie et le Niger, frontière fermée de fait en 2017 © GIZ

Photo de droite : Des représentants du Burkina Faso et du Mali lors du bornage © GIZ

**Valentin Schütz**

Responsable du marché
valentin.schuetz@giz.de

Photo de gauche : Nouer des liens à travers les frontières : un passage au Mozambique © GIZ

Photo de droite : Un fonctionnaire des douanes dans la zone frontalière entre le Kenya et la Tanzanie © GIZ

Résultats en quelques chiffres...

Des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années pour mieux définir les tracés de frontières sur le continent africain. Avec l'appui du programme, plus de 6 000 km de lignes frontalières auparavant mal définies ont été délimitées et démarquées. En outre, cinq États ont signé des traités concernant leur ligne frontalière : Comores-Mozambique (2011), Seychelles-Tanzanie (2012), Burkina Faso-Niger (2014), Côte d'Ivoire-Burkina Faso (2014), Namibie-Botswana (2017), Malawi-Zambie (2018).

En ce qui concerne les capacités des acteurs africains, le programme a appuyé la publication de sept manuels, entre autres sur les questions de gestion des conflits dans les zones frontalières, la délimitation des frontières, la création de commissions frontalières, l'amélioration de l'accès à l'expertise et la définition de normes continentales.

Les agents frontaliers de 28 pays peuvent désormais remplir leur rôle de manière plus professionnelle et plus efficace grâce à des formations dans divers domaines de la coopération transfrontalière. Par exemple, plus de 200 fonctionnaires de la santé au Mali et en Guinée ont été formés à la prévention du virus Ebola, ce qui a permis de contenir l'épidémie de virus Ebola en Afrique de l'Ouest. En Afrique de l'Est, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a élaboré un programme de formation pour les agents frontaliers travaillant aux postes frontières à guichet unique (OSBP).

En outre, des normes et des bases de coopération pacifique pourraient être établies et officialisées dans le cadre du droit international : 17 États africains ont entre-temps signé la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey). Outre la Convention de Niamey, l'Assemblée de l'Union africaine a adopté en 2020 la Stratégie de l'Union africaine pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières (AUBGS) qui sert de cadre à la gouvernance des frontières sur le continent.

... et en récits

« Dans le passé, les gens devaient attendre des heures, voire des jours, au poste frontalier parce qu'ils devaient passer par le même processus en Tanzanie après avoir terminé leurs contrôles au Kenya », explique Dishon Njuguna, agent des douanes à la frontière entre le Kenya et la Tanzanie.

Pour faciliter un passage plus rapide de la frontière pour les personnes et les marchandises, le Kenya et la Tanzanie ont mis en place un nouveau système de contrôle frontalier avec l'appui du projet. L'introduction d'un poste frontalier à guichet unique, dans lequel les marchandises et les personnes sont contrôlées une seule fois par une équipe de fonctionnaires kenyans et tanzaniens, permet de passer la frontière beaucoup plus rapidement.

L'ouverture du poste frontalier à guichet unique a permis d'intensifier les relations économiques entre les deux pays. « Le nouveau poste frontalier a considérablement facilité la mobilité des personnes et l'échange de biens entre le Kenya et la Tanzanie. Nous opérons jour et nuit et permettons à 150 à 200 camions par jour et à 1 500 personnes de traverser la frontière », explique Dishon Njuguna.

Issoufou Souley, 42 ans, vivant à Suya dans le sud-est du Niger : « Sans papiers, j'ai dû payer la police pour traverser la frontière entre le Niger et le Nigéria. Maintenant, avec le nouveau passeport, je peux rendre visite à mes proches dans le pays voisin sans corruption ». Dans la région de la CEDEAO, les citoyens des États membres peuvent circuler librement, mais en raison de l'absence de certificats de naissance ou de documents de voyage, les gens étaient souvent obligés de payer des pots-de-vin pour traverser la frontière.

Publié par : Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En coopération avec : La Commission de l'Union africaine (CUA)

Siège de la société : Dag-Hammarskjöld Weg 1-5
D-65760 Eschborn
Allemagne
T +49 (0)61 96 79-11 75
F +49 (0)61 96 79-11 15

Au nom du : Ministère fédéral allemand des Affaires
étrangères (AA)

Auteurs : Esayas Abebe, Ariane Stöhr

Mise en page : GIZ

Date de publication : Mars 2023

La GIZ est responsable du contenu de la présente publication